



RAPPORT D'ACTIVITÉ

SESSAD



8 RUE DES DOCKS, 58000 NEVERS
03 86 71 98 50
CONTACT@LEFILDARIANE-NIEVRE.FR
WWW.LEFILDARIANE-58.FR

2
0
2
5

I.	PRESENTATION ET EVOLUTION DE L'ETABLISSEMENT	1
II.	ACTIONS ET PROJETS CONDUITS EN 2025	3
A.	ATELIER BEBE SIGNES	3
B.	SORTIES CINEMA	3
C.	GROUPE CPS A L'ECOLE DE LA BARRE	4
D.	GROUPE D'HABILITES SOCIO-EMOTIONNELLES	4
E.	ATELIER « GROUPE PARENTS »	4
F.	GROUPE D'ACTIVITE D'EVEIL A LA LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE (LSF).....	5
G.	GROUPE D'HABILITES SOCIALES.....	5
H.	"INFO SURDITE"	5
I.	SORTIES EDUCATIVES	6
J.	RENCONTRES FAMILLES ET MOMENTS FESTIFS	6
K.	PROJETS SESSAD EN COURS	7
III.	L'ACTIVITÉ 2025	8
A.	FILE ACTIVE.....	8
B.	REPARTITION PAR AGE ET PAR GENRE	9
IV.	RÉPARTITION PAR SECTION	11
A.	NIVEAUX DE SCOLARISATION	12
B.	ORIGINE GEOGRAPHIQUE	15
C.	TAUX D'OCCUPATION ET ACTIVITE DU SESSAD	16
D.	LISTE D'ATTENTE DU SESSAD	17
V.	LES DROITS DES USAGERS.....	17
	CONCLUSION.....	18

1. PRESENTATION ET EVOLUTION DE L'ETABLISSEMENT

Le SESSAD (Service d'Education Spéciale et d'Aide à Domicile) spécialisé pour les enfants et adolescents sourds, a été créé le 20 octobre 2003 pour une capacité de 25 places. Son agrément évolue en 2011 à 32 places avec la création de 7 places pour des enfants porteurs de Troubles Sévères du Langage (5 places en octobre 2010 + 2 places supplémentaires en octobre 2011).

Le 26 août 2019, par redéploiement de moyens du CAMSP, l'Arrêté ARSBFC/DA/2019-081, valide une extension de la capacité globale du SESSAD à 36 places, selon la déclinaison suivante : 25 places « déficience auditive grave » (code Finess 318) et 11 places « tous types de déficiences personnes handicapées dédiées aux Troubles du Neurodéveloppement » (code Finess 010). Le nouvel arrêté ne comporte plus ni de limite d'âge, ni de limites géographiques telles que précisées dans l'Arrêté ARS B/DOS A/O/10.0015 du 21 septembre 2011.

➤ AGREMENT

Le nouvel agrément du SESSAD, Arrêté ARSBFC/DA/2019-081 du 26 août 2019, fixe la capacité d'accueil à 36 places, 25 places surdités et 11 places TND. Le SESSAD accueille les enfants du département de la Nièvre qui bénéficient d'une notification MDPH. A titre dérogatoire, quelques enfants des départements limitrophes, orientés par leur MDPH sont accompagnés.

Le SESSAD bénéficie d'une autorisation pour accueillir les jeunes enfants de moins de 3 ans diagnostiqués sourds en amont de leur notification MDPH, dans l'objectif de favoriser l'intervention précoce. Les familles sont accompagnées dans les démarches administratives pour régulariser la situation auprès de la MDPH.

L'unité TSL est donc dorénavant incluse dans l'unité TND. La question de la zone géographique à proximité de Nevers pour le SESSAD TND n'existe plus, le SESSAD est dorénavant dans son intégralité à compétence départementale.

Conformément à son agrément, le SESSAD accueille 36 enfants, adolescents et jeunes adultes :

- Les jeunes de 0 à 20 ans en situation de handicap auditif.
Comme le prévoit l'annexe XXIV *quater*, les surdités présentées par les enfants sourds orientés vers le SESSAD sont des surdités sévères, profondes, ou moyennes. La plupart du temps il s'agit essentiellement de surdités de perception et parfois de surdités mixtes (perception + transmission).
- Les jeunes de 0 à 20 ans porteurs de Troubles Neurodéveloppementaux (dont les Troubles Sévères du Langage)

S'il n'existe pas réellement de liste d'attente sur l'unité Surdités avec des délais de démarrage de prise en charge rapides, l'unité TND est très convoitée. La liste d'attente a augmenté de façon exponentielle ces 3 dernières années.

Avec une moyenne de 2 sorties par année sur la session TND, la liste d'attente s'élève début février 2026 à 42 enfants pour lesquels les familles ont fait la démarche de demander une inscription au SESSAD (entre 2 et 3 inscriptions par mois en 2025).

➤ *PRINCIPAUX OBJECTIFS DU PROJET DE SERVICE*

Le SESSAD inclut la notion d'intervention dans le contexte familial, social, scolaire, professionnel de l'enfant, l'adolescent, le jeune adulte et de sa famille. La notion de domicile recouvre le cadre de vie au sens large : maison, famille élargie, lieu d'accueil petite enfance, centre de loisirs, mais aussi terrains de stages ou lieux de formations professionnelles pour les plus âgés. Le développement du travail à domicile a été défini comme un axe fort du projet SESSAD.

- ❖ Adaptation familiale et accès à une communication de qualité dans l'environnement familial et social
- ❖ Accompagnement des familles
- ❖ Soutien et stimulation du développement des facultés intellectuelles de l'enfant.
- ❖ S'assurer d'un développement harmonieux de l'enfant : veiller à l'équilibre psycho-affectif et évolution favorable de la personnalité.
- ❖ Acquisition précoce d'une langue de communication (pouvant être la langue des signes pour les enfants sourds) et meilleure maîtrise possible de la langue française orale et écrite avec en parallèle LSF ou LPC : ce choix est fait avec les familles
- ❖ Perception et analyse du monde sonore.
- ❖ Maîtrise des techniques modernes de communication compensant l'accès à la communication.
- ❖ Permettre une éducation et une scolarisation en relation optimale avec les potentialités de l'enfant.
- ❖ Connaissance de l'environnement et accès à la culture.
- ❖ Insertion sociale de qualité. Travail sur les codes sociaux et habiletés sociales
- ❖ Accompagnement à l'autonomie en lien avec mise en place d'actions éducatives spécifiques.

➤ *PROJETS INDIVIDUALISES*

Conformément au cadre légal, dès qu'un jeune est admis sur le SESSAD un Document Individuel de Prise En Charge (DIPEC) précisant les différentes modalités d'intervention du service, est transmis aux parents. Ensuite, après un temps d'élaboration un projet thérapeutique, socio-éducatif et pédagogique individualisé est coconstruit avec la famille de l'enfant. Les objectifs et moyens sont définis, inscrits et contractualisés dans un Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA) avec la famille et l'équipe pluridisciplinaire. C'est ce document signé des parents qui ouvre le démarrage des interventions thérapeutiques. A chaque changement de projet de soins, un nouvel avenant est contractualisé avec la famille.

Ces PIA s'inscrivent et s'articulent avec les Projets Personnalisés de Scolarisation (PPS) de l'Education Nationale conformément à la loi cadre de 2005. Afin d'optimiser la globalité des prises en charge et le lien avec les familles et les partenaires, chaque enfant – et sa famille – a un référent désigné parmi les thérapeutes de l'équipe.

II. ACTIONS ET PROJETS CONDUITS EN 2025

Les projets éducatifs, thématiques et de groupe mis en place sur le SESSAD évoluent chaque année en fonction des professionnels présents mais surtout des projets des enfants développés par l'équipe. Cette année, des projets ont été reconduits, d'autres, nouveaux, ont été mis en œuvre :

a. Atelier Bébé signes



L'objectif principal du Bébé signes est de permettre aux familles et leurs bébés sourds d'apprendre des signes tirés de la Langue des Signes Française au sein d'un atelier ludique. Avant d'avoir la capacité de parler, le jeune enfant utilise son corps pour communiquer : les pleurs, les mimiques, le regard, le sourire et les gestes sont ses premiers moyens d'expression. Lui proposer l'outil signes associés à la parole, c'est élargir sa palette gestuelle pour lui permettre de se faire comprendre plus facilement et de lui donner goût à entrer en interaction.

Les différents objectifs de l'atelier « Bébé Signes » sont :

- Etablir un lien entre les parents et leur nourrisson atteint d'une surdité.
- Présenter la LSF au nourrisson afin qu'il s'en imprègne dès son plus jeune âge.
- Déstigmatiser la LSF auprès des parents.

Une Monitrice-Educatrice bilingue FR/LSF et une éducatrice spécialisée animent cet atelier proposé initialement à deux familles sur l'année 2022. L'atelier expérimenté depuis trois années maintenant, est apprécié par les familles auprès de qui le lien de confiance et de guidance s'est établi facilement au travers de l'activité. L'atelier présente l'avantage d'être un support de qualité pour la sensibilisation à la LSF.

b. Sorties cinéma



Deux sorties au cinéma de Nevers ont été organisées cette année. La première pour à 12 enfants et la seconde pour 10 enfants des deux unités, TND et Surdités, avec la projection de films d'animation pour enfants.

Ces sorties très appréciées des enfants et des familles ont permis de partager un moment ludique et convivial tout en travaillant une ouverture sur la culture et la socialisation. Les liens entre pairs ont pu être renforcés.

Ces activités se sont mises en place dans le cadre du partenariat avec le CinéMazarin, qui a proposé spécifiquement des projections avec sous-titrages en français.



c. Groupe CPS à l'école de la Barre

Cet atelier consiste à développer les compétences psychosociales. Animé par deux professionnelles, une éducatrice spécialisée de l'unité TND et une monitrice éducatrice de l'unité Surdités à l'école de la Barre. L'atelier s'adresse à 6 enfants accompagnés par le SESSAD.

Sur cet atelier plusieurs « mini » projets ont été proposés sur l'année sur lesquels ont été travaillé :

- Les compétences cognitives (la confiance en soi, maîtrise de soi, choix),
- Les compétences émotionnelles (conscience de ses émotions et de son stress, régulation des émotions, gestion du stress),
- Les compétences sociales (communication, relation, résolution de difficultés).

d. Groupe d'habilités socio-émotionnelles

En binôme avec l'enseignante de la classe ULIS TND de l'école de la Barre, la psychologue du SESSAD a proposé une animation à l'ensemble des élèves de la classe, dont 4 accompagnés par le SESSAD avec les objectifs de travail suivants :

- Développer des connaissances et compétences d'habilités sociales dans l'expression de l'empathie et la différenciation de ses émotions de celles des autres.
- Renforcer le travail de partenariat avec l'enseignante (projet en coanimation)

Cet atelier basé sur le travail en partenariat avec l'Education Nationale porte sur les facteurs environnementaux qui influent sur l'accompagnement des jeunes, et sur les acquisitions de compétences. L'objectif consiste à favoriser la socialisation.

e. Atelier « groupe parents »

Les psychologues du SESSAD proposent depuis la rentrée scolaire 2024/2025 une rencontre entre parents du SESSAD une fois par trimestre (les vendredis de 17h30 à 19h00), 3 dates ont été proposées en 2025. Le groupe reste ouvert et l'invitation est à chaque fois envoyée à tous les parents du SESSAD. Viennent ceux qui le souhaitent et/ou qui le peuvent.

Les objectifs sont d'offrir un espace de rencontre et d'échanges entre parents en créant du lien social et en favorisant la pair-aidance ; de favoriser le travail avec les familles en travaillant le lien de confiance professionnels-parents ; de transmettre, selon les souhaits et besoins des parents, des informations sur le fonctionnement associatif, et/ou les besoins et stratégies en lien avec le soin de leur enfant.

En parallèle, un espace éducatif est proposé par un éducateur pour les enfants. Chacun des parents a semblé trouver une réponse, ou a minima un écho à des besoins présents. Leur participation a été active et riche. Les parents se sont montrés enthousiastes à l'idée de reconduire cette expérience. Les thématiques des prochains groupes ont été élaborées en commun en recueillant les besoins et les attentes des parents présents. Plusieurs thématiques ont été suggérées :

- "Différences et regard de l'autre" en janvier
- "Prendre soin de soi en tant que parents" en avril
- "Rencontre entre parents" en novembre

f. Groupe d'activité d'éveil à la Langue des Signes Française (LSF)

Atelier collectif proposé aux enfants de la Section d'Education Prioritaire (0-5 ans), animé par un professeur sourd de LSF et une éducatrice spécialisée sourde bilingue. Il peut accueillir 2 à 6 enfants.

L'objectif principal est d'accueillir et accompagner les tout petits et leur permettre à la fois de communiquer par les signes et avec les adultes sourds.

Cet atelier hebdomadaire permet également de :

- Contribuer à l'éveil des tout petits
- Permettre l'expression des besoins, des découvertes avec ces enfants
- Distinguer leurs besoins
- Reformuler et illustrer les phrases du quotidien à l'aide des signes
- Expérimenter ou compléter le dialogue enrichi de signes et favoriser le bilinguisme (français/LSF)
- Structurer un projet autour de la communication par signes (bilinguisme) avec les petits
- Intégrer et renforcer leurs connaissances pour une pratique des signes au quotidien
- Développer une animation signée
- Manipuler les signes pour les utiliser quotidiennement
- Elargir les compétences linguistiques pour les enfants (support visuel, mimes, bilinguisme, ...)

Des sorties découvertes peuvent également être organisées dans le cadre de cet atelier (bibliothèque, ferme, nature...).

g. Groupe d'habiletés sociales

Les habiletés sociales sont des compétences permettant de comprendre les messages communiqués par autrui et d'y donner une réponse adaptée. Pour les enfants avec un handicap tel que la surdité, seule ou avec des troubles associés, ces capacités restent difficiles à appréhender.

Notre mission consiste alors à mettre en place des interventions afin d'apprendre aux enfants à acquérir les différents codes sociaux et à les appliquer.

- Distinguer leurs propres émotions de celle d'autrui.
- Comprendre les intentions de l'autre et d'adapter au contexte
- Etablir une cohérence dans les communications (orale, LSF, mime)
- Maitriser les conventions sociales

- Dans les différents lieux de vie (école, établissement médico-social, domicile, lieux de loisirs et culturels...)
- Au cours des différentes situations sociales (famille, pairs, professionnels...)

Les groupes d'habiletés sociales ont lieu une fois par semaine (mercredi matin) avec des mises en situations sociales, des sorties éducatives/ de découverte... et sont animés par une monitrice éducatrice et une éducatrice spécialisée.

2 fillettes sourdes ont participé à ce groupe en 2025.

h. « Info-Surdité »

Plusieurs « Info-Surdité » ont été proposées et organisées par un binôme de professionnels du SESSAD auprès des enseignants en primaire et en secondaire.

L'objectif est de sensibiliser les équipes éducatives à la réalité de la surdité et à ses impacts sur la communication, les apprentissages et la vie scolaire des enfants sourds. Elle vise à apporter des repères sur les différents types de surdité, les modes de communication possibles (supports visuels, LSF, langue orale...) ainsi que les aides techniques pouvant être utilisées.

Cette action permet également de présenter les accompagnements proposés par les professionnels spécialisés du SESSAD et de favoriser une meilleure compréhension des besoins de l'enfant sourd.

Elle contribue ainsi à adapter les pratiques pédagogiques, à faciliter l'inclusion scolaire et à soutenir une collaboration efficace entre l'école, la famille et le SESSAD.

i. Sorties éducatives



Différentes sorties éducatives ont été proposées sur l'année 2025 aux enfants accompagnés par le SESSAD.

Parmi les activités proposées, des sorties au ZébulleParc de Chevenon et au bowling ont été particulièrement appréciées.

Lors de ces sorties, un travail éducatif sur la socialisation, la consolidation du lien de confiance entre enfants et avec l'adulte ont été explorés par les jeunes.

Certains ont découvert une nouvelle activité, des outils, un savoir-faire et une technique. Ces activités ont permis à tous de partager des moments conviviaux, agréables, tout en progressant sur les aspects de valorisation personnelle et sur l'estime de soi. Ces expériences ont aussi contraint les jeunes à devoir s'adapter à un environnement nouveau et inhabituel.



j. Rencontres familles et moments festifs



La fête de fin d'année 2025 fut un temps fort organisé en partenariat avec l'association « Country Dance Nevers », en présence de l'équipe SESSAD, l'équipe de direction du Fil d'Ariane et de certains administrateurs.

Cette fête est un moment important qui permet de rassembler les enfants accompagnés, leurs familles et les professionnels dans un cadre convivial et chaleureux. Elle favorise la création de liens entre les familles, les enfants et l'équipe, en dehors du cadre habituel des suivis et des rendez-vous, et aide à soutenir la relation de confiance. Pour les familles, venues en nombre et qui ont fait des retours très positifs, c'était aussi l'occasion de se rencontrer et d'échanger.

k. Projets SESSAD en cours

Différents projets débutés ou en réflexion ont également été mis au travail cette année 2025. Parmi ces projets se trouvent notamment :

- La réflexion sur le SESSAD Pro, en veille actuellement, suspendue provisoirement par l'ARS
- Création d'un poste de chef de service éducatif, à pourvoir à compter du 01/01/2026
- Travail sur la problématique de la liste d'attente concernant l'unité TND
- Reprise du dépistage auditif par le SESSAD, à organiser en 2026

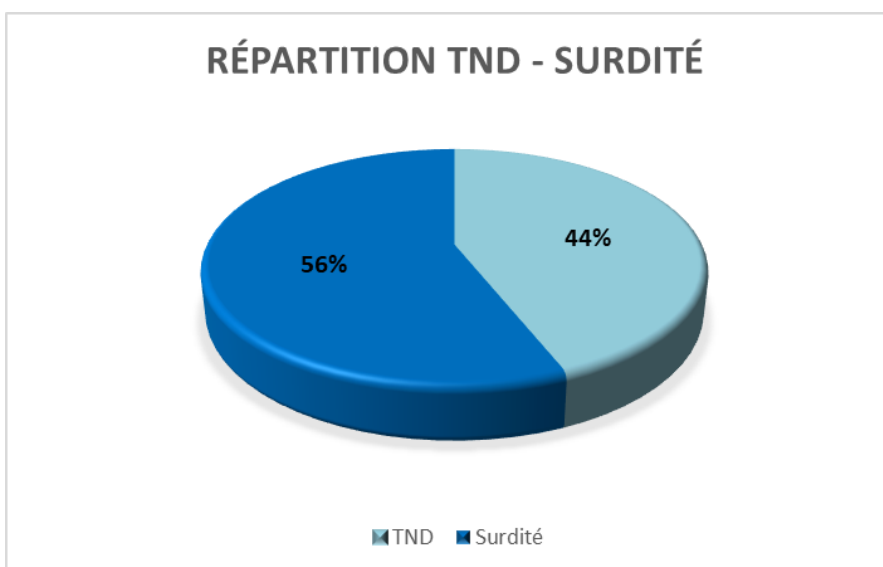
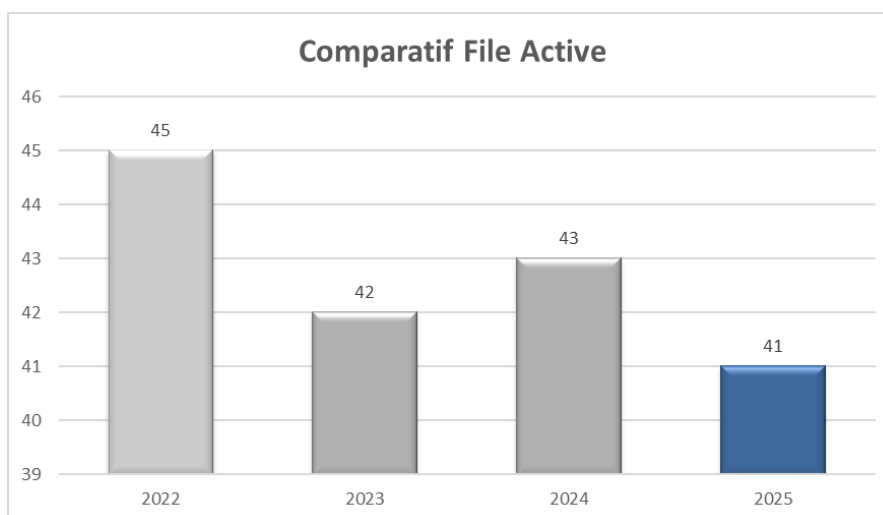
III. L'ACTIVITÉ 2025

Sur l'année 2025, le SESSAD a suivi **41 enfants** scolarisés dans **29 établissements scolaires différents** (écoles maternelles, écoles primaires (ULIS Ecole), collèges (ULIS collège), lycées, lycées professionnels, CFA). Le changement d'agrément dorénavant départemental sur le TND, impacte les interventions qui se répartissent sur davantage d'établissements scolaires.

La spécificité des handicaps (surdités et TSL/TND) et leurs répercussions sur le développement langagier entraînent une indispensable collaboration avec les équipes pédagogiques. Des conventions précisant le travail entre le SESSAD et les établissements scolaires qui accueillent des enfants accompagnés par les professionnels du SESSAD sont établies annuellement et pour chaque enfant scolarisé, selon les dispositions légales. (Conventions d'utilisation des locaux et conventions de partenariats),

a. File active

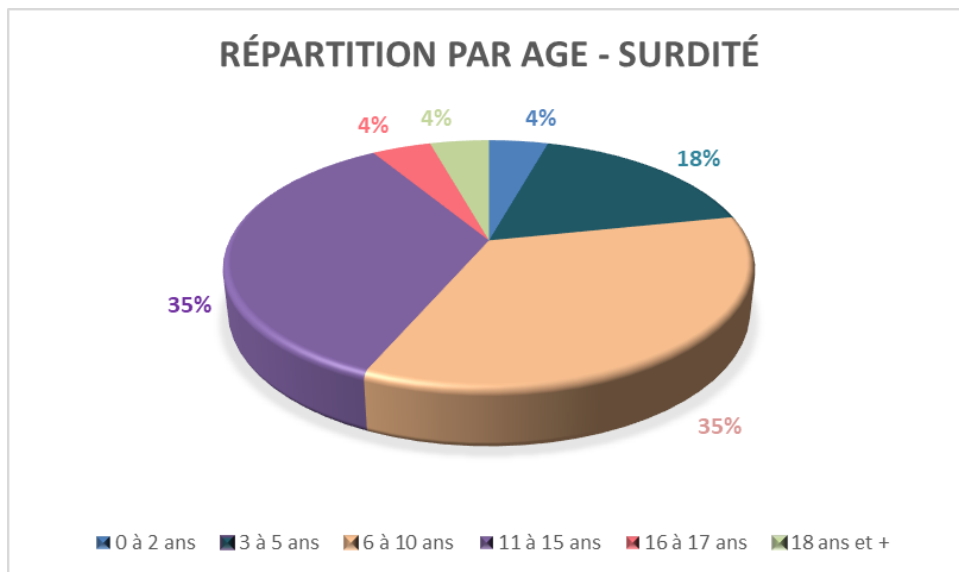
La file active comprend tous les jeunes (sourds et TND) suivis et accompagnés par l'équipe de soin du SESSAD au cours de l'année 2025. Elle est relativement stable d'une année sur l'autre.



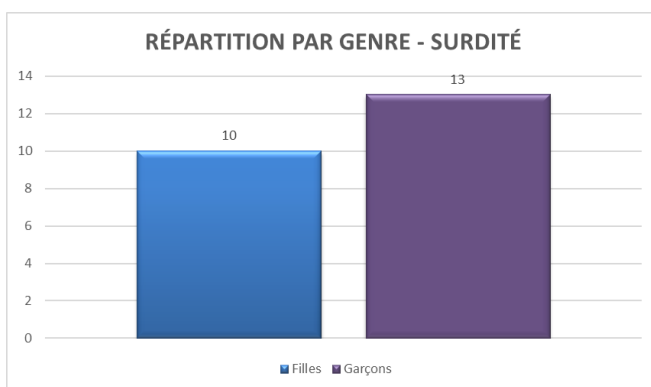
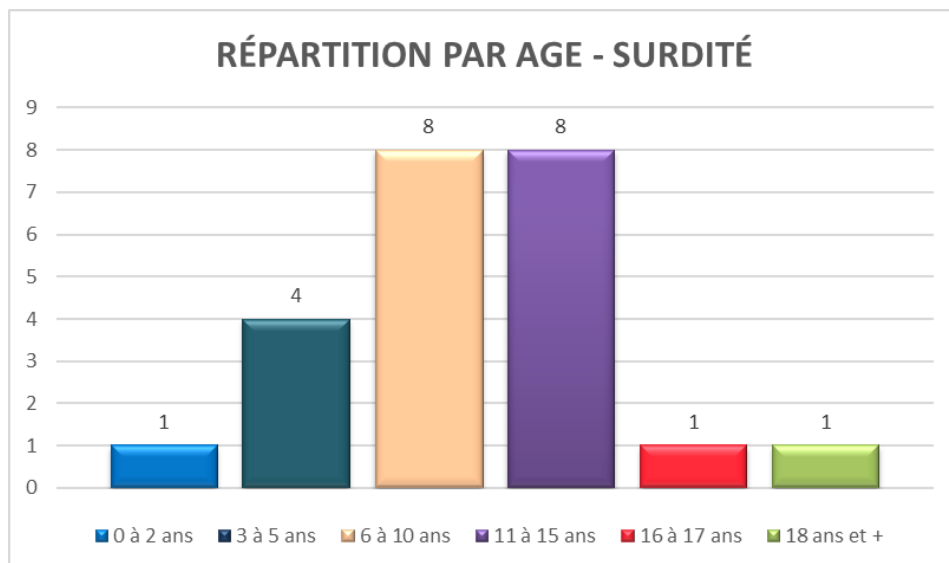
Sur cette année 2025, l'équipe thérapeutique et éducative du SESSAD a accompagné 41 enfants, 23 enfants sourds et 18 enfants présentant un trouble sévère du langage ou autre(s) TND.

b. Répartition par âge et par genre

Unité Surdités :

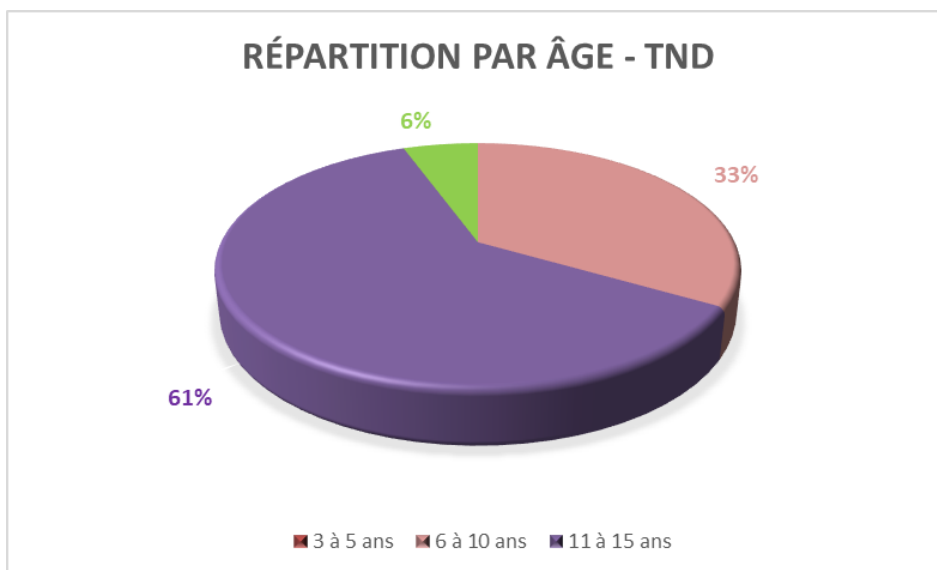


Sur cette année 2025, comme les années précédentes, la grande majorité des enfants accueillis sur l'unité Surdités sont répartis sur les tranches d'âges 6/10 ans et surtout 11/15 ans. La proportion des enfants en bas âge, (- de 6 ans) reste relativement stable et représente un peu plus de 20% de l'effectif. Le SESSAD a accompagné une jeune sourde qui a eu 18 ans en cours d'année, jusqu'à son examen du baccalauréat.

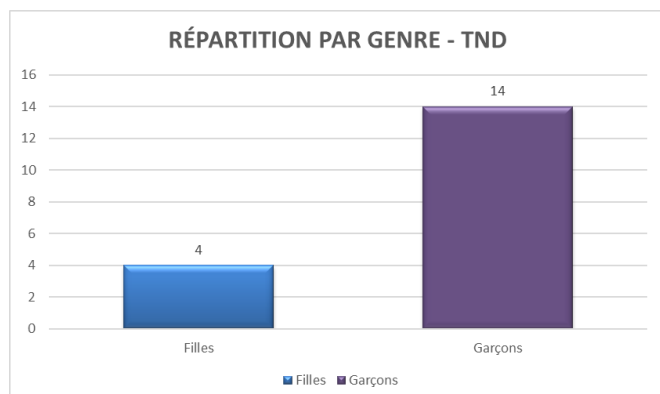
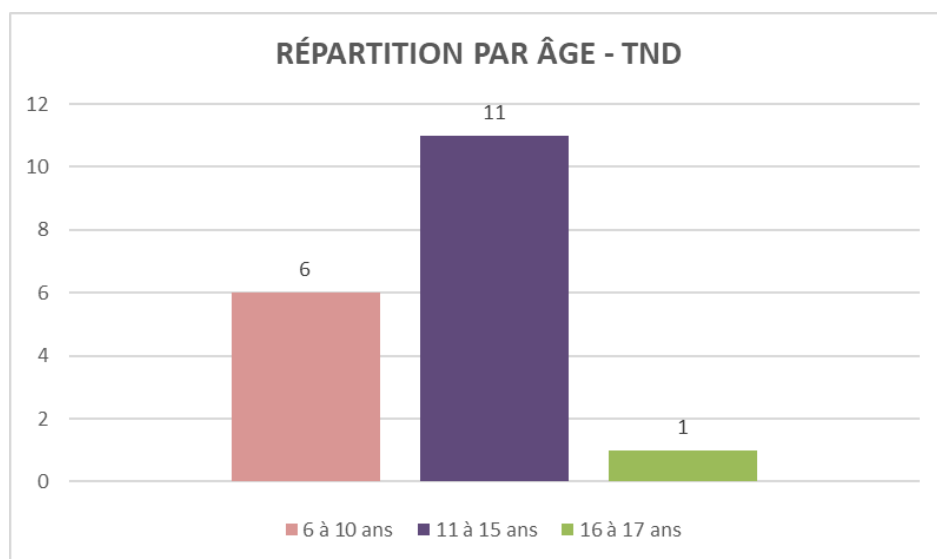


La proportion de garçons est encore cette année majoritaire.

Unité TND :



Les enfants inscrits sur l'unité TND sont généralement orientés vers le service à partir de 6/7 ans, âge à partir duquel les diagnostics de TND sont généralement posés.

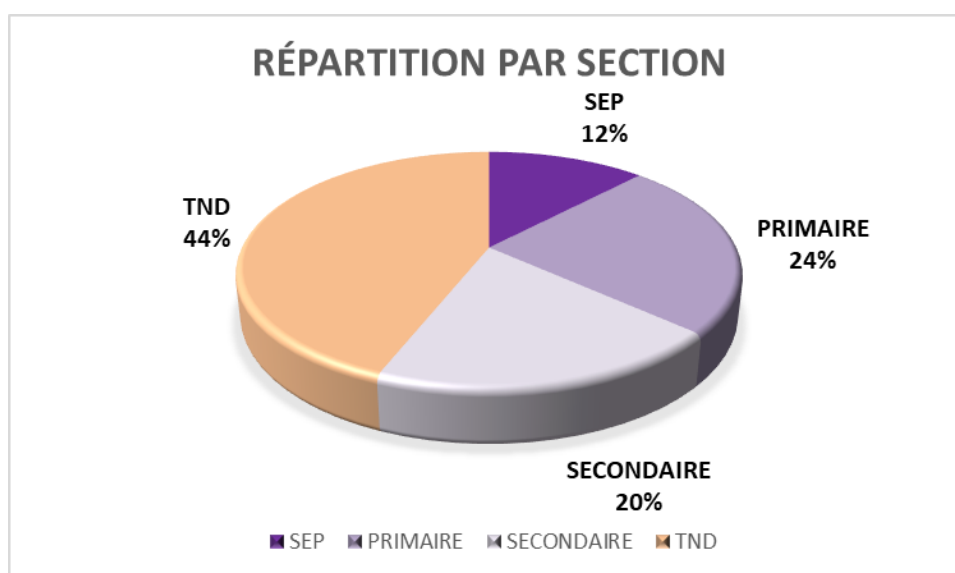


Nous relevons cette année encore une nette majorité de garçons, chiffre en adéquation avec la prévalence annoncée dans la stratégie nationale TND.

L'âge médian des enfants du SESSAD en 2025 est de 11 ans. L'âge moyen est de 10,3 ans.

L'association des troubles (surdités + TND/ ou 2 ou plusieurs TND) constatée sur ces dernières années et déjà décrite dans le rapport d'activité de l'année 2022 par le médecin référent du SESSAD se confirme. Cette évolution nécessite une organisation avec davantage de croisements dans les interventions et spécificités des deux équipes formées distinctement au TND et à la surdité.

IV. RÉPARTITION PAR SECTION



La file active globale SESSAD 2025 est constituée de 18 enfants sur la partie TND, 23 enfants sur la partie surdité avec la répartition suivante : 5 enfants en SEP (Section d'Éducation Prioritaire) / 10 enfants en primaire / 8 enfants en secondaire.

La proportion des enfants sourds sur le département reste relativement stable et conforme aux places fixées dans l'agrément. La baisse constatée des demandes d'inscriptions sur le SESSAD Surdités se confirme, à l'image de la situation au plan national. Toutefois, les dernières orientations concernent de très jeunes enfants sourds, handicap de surdité souvent associé à d'autres pathologies ou troubles neuromoteurs.

Les besoins sur le territoire pour les enfants avec diagnostic de TND sont conséquents et l'unité TND fonctionne avec une liste d'attente importante. L'unité Surdités, quant à elle, peut répondre rapidement à une nouvelle demande d'inscription, l'unité TND du SESSAD.

6 enfants ont intégré le SESSAD sur l'année 2025 répartis de la façon suivante :

- 3 enfants sur l'unité TND âgés respectivement de 6, 8 et 10 ans,
- 3 enfants sur l'unité Surdités âgés de 2, 4 et 5 ans.

La moyenne d'âge à l'entrée du SESSAD sur l'année 2025 est de 5,8 ans.

Dans la mesure où le critère de la date d'inscription sur la liste d'attente est l'un des premiers pris en compte, et que cette liste s'allonge avec les délais d'attente, l'entrée des enfants se fait plus tardivement, alors qu'ils sont plus âgés. Ce phénomène risque de s'amplifier sur les prochaines années.

Nombre d'enfants dans l'effectif au 31/12/2025 (file active – dossiers clos) :	37
Nombre de dossiers clos en 2025 :	4
Nombre de nouvelles entrées en 2025 :	6

Pour l'année 2025, 4 dossiers ont été clos, 37 étaient en cours de prise en charge au 31 décembre 2025 et une admission était en cours d'évaluation.

Parmi les 4 sorties 2025, 2 sorties concernaient l'unité TND, 2 autres sorties concernaient l'unité Surdités.

a. Niveaux de scolarisation

Le travail des professionnels de l'équipe pluridisciplinaire du SESSAD s'inscrit dans un maillage partenarial fort, notamment avec les établissements scolaires du département. Le SESSAD inscrit pleinement ses interventions dans le principe de l'école inclusive.

Ecole de la Barre-Manutention
Ecole Albert Camus
Ecole Blaise Pascal
Ecole de Gimouille
Ecole de Raveau
Ecole de Sermoise sur Loire
Ecole Jules Ferry
Ecole Lucette Salé
Ecole Pierre Brossolette
Ecole primaire de Saint Eloi
Ecole primaire des Boutons d'Or - Marzy
Ecole primaire du Chasnay - Fourchambault
Ecole primaire Guy Moquet - Garchizy
Ecole primaire Louis Frébault - Saint Sulpice
Ecole Sainte Bernadette - Nevers
Collège Aumeunier Michot - La Charité
Collège de Saint Benin d'Azy
Collège des Loges - Nevers
Collège Giroud de Vilette - Clamecy
Collège Henri Wallon - Varennes Vauzelles
Collège Maurice Genevoix - Decize
Collège Notre Dame - Nevers
Collège Paul Langevin - Fourchambault
Collège Saint Léonard - Corbigny
Collège Victor Hugo - Nevers
Collège Sainte Marie - Decize
Lycée agricole de Plagny
Lycée Jean Rostand
Lycée Jules Renard

Pour cette année 2025, les enfants accompagnés par le SESSAD étaient scolarisés dans 29 établissements scolaires différents.

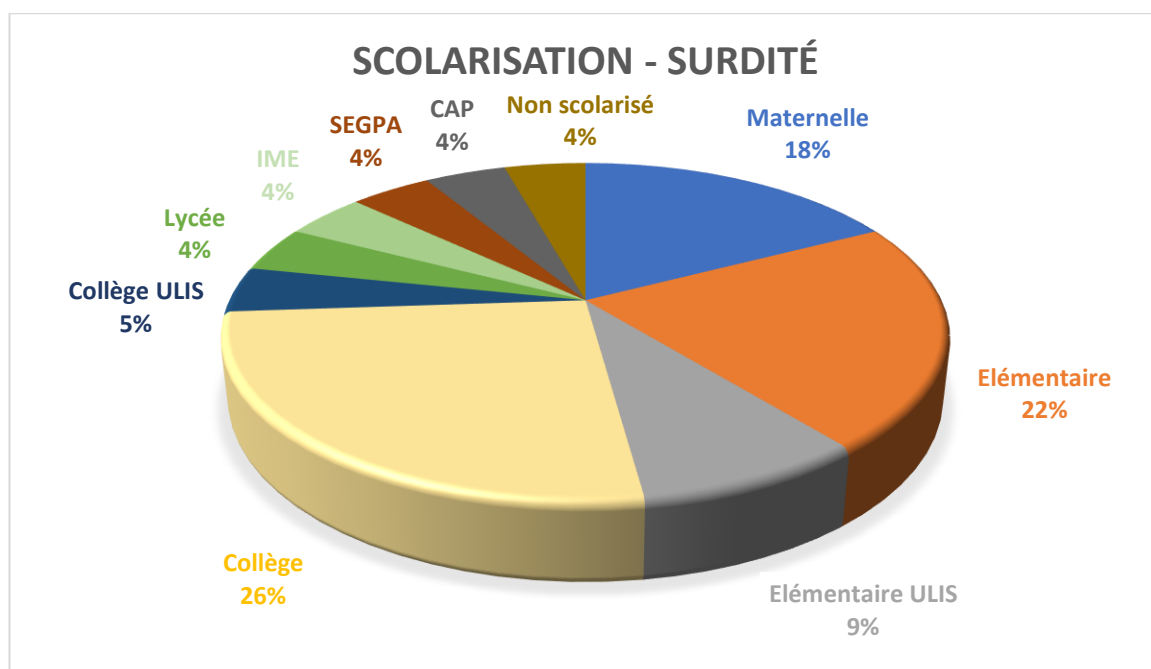
Pour un certain nombre de jeunes accompagnés sur le secondaire, l'équipe pluridisciplinaire a proposé des accompagnements aux examens dans le cadre des dispositions réglementaires liées aux aménagements aux examens pour les personnes porteuses de handicap.

	Surdités	TND
Non scolarisé	1	0
Maternelle	4	1
Élémentaire dispositif ULIS / Ecole Surdité	2	4
Élémentaire	5	2
Collège dispositif ULIS	1	8
Collège	6	2
Lycée	1	0
CAP	1	0
SEGPA	1	0
IME / UEMA	1	1
Total	23	18

Une grande partie des enfants accompagnés par le SESSAD sont inscrits dans des parcours scolaires adaptés de type ULIS.

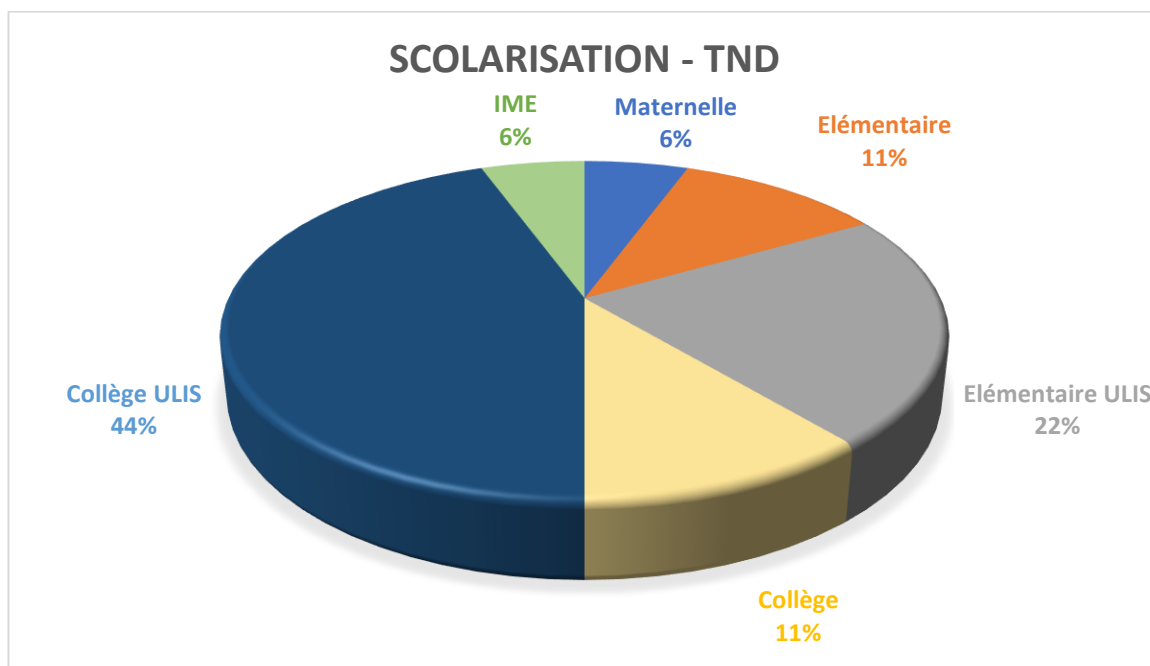
Les autres élèves bénéficient généralement d'aménagements dans des cursus de scolarisation ordinaire.

Unité Surdités :



Les très jeunes enfants du SEP non encore scolarisés et leurs familles sont accompagnés par l'équipe thérapeutique en lien avec les équipes pédagogiques, afin de mettre en place les moyens les plus adaptés pour favoriser l'école inclusive.

Unité TND :

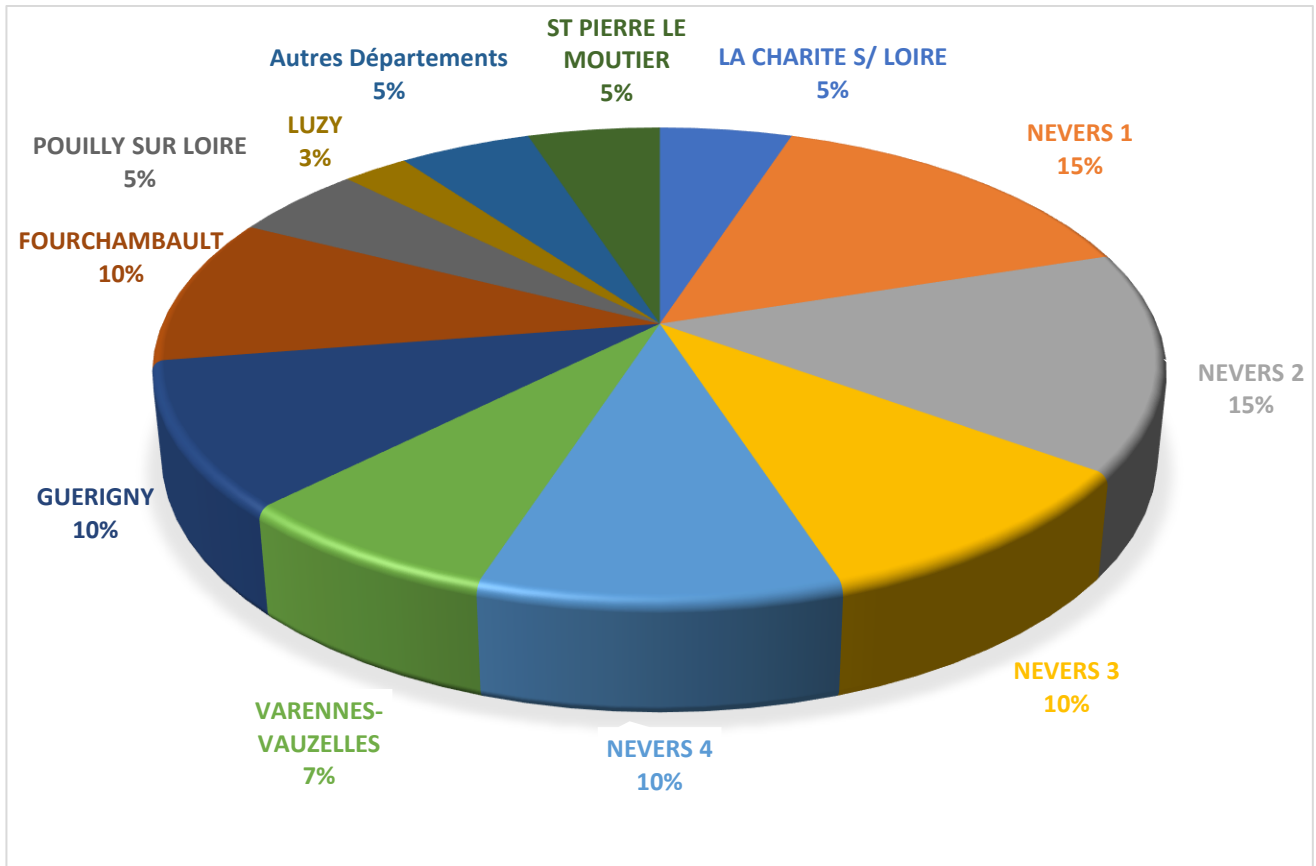


Sur les 18 enfants accompagnés par le SESSAD sur l'unité TND, 72% soit 13 enfants étaient inscrits en classe adaptée : 4 en ULIS élémentaire TND, 8 en ULIS collège TND puis 1 enfant en IME.

La scolarisation en école maternelle est une nouveauté sur le profil des enfants accompagnés par l'unité TND et met en avant une entrée sur le service à un âge précoce.

b. Origine géographique

REPARTITION PAR CANTONS



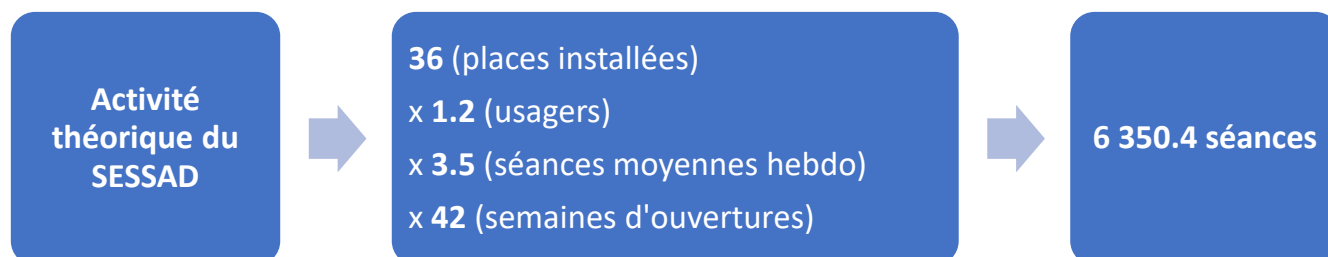
Conformément à l'agrément du service, les jeunes accompagnés par le SESSAD sont essentiellement originaires du territoire nivernais. Quelques jeunes de l'unité Surdités, scolarisés dans les classes ULIS lycée et en inclusion dans des classes ordinaires viennent de départements limitrophes.

Jusqu'alors les jeunes suivis dans le cadre de l'unité TND résidaient sur l'Agglomération de Nevers. Le nouvel agrément du SESSAD TND prévoit à présent une couverture départementale (la zone géographique n'est plus délimitée), générant une augmentation prévisible et importante des déplacements et un impact à la baisse sur l'activité.

c. Taux d'occupation et activité du SESSAD

Une réforme régionale sur le « suivi de l'activité en établissement et service médico-social en Bourgogne-Franche Comté » pour les personnes en situation de handicap a été publiée en mars 2025. Ce guide régional redéfinit les modes de calcul de l'activité du SESSAD selon 3 critères : les prestations, les actes et les séances.

Nouveau mode de calcul ARS-BFC 2025 :



Cette année 2025, le nouveau mode de calcul de l'activité du SESSAD donne l'activité suivante :

Nombre d'actes	Nombre de séances	Taux d'occupation annuel
<ul style="list-style-type: none">• 7 678 actes	<ul style="list-style-type: none">• 4548 séances	<ul style="list-style-type: none">• $(4548/6350.4 \times 100)$• 71.61 %

Le nombre de séances est inférieur à l'an passé, diminuant ainsi le taux d'occupation annuel (de 80,25% à 71,61%). Cette baisse peut s'expliquer en partie par des situations complexes d'enfants qui ont mené à des pauses thérapeutiques (en lien avec plusieurs hospitalisations – pour 2 enfants), un taux d'absentéisme très élevé concernant un adolescent et parfois un manque de mobilisation des familles entraînant des absences.

A noter également un arrêt maladie prolongé sur une grande partie de l'année.

Le taux d'absentéisme usagers pour 2025 s'élève à **859 absences excusées**, soit **13.54%**, taux légèrement supérieur à l'année précédente.

d. Liste d'attente du SESSAD

Si les demandes d'admission sur l'unité Surdités restent globalement sur des niveaux constants avec des demandes pour des interventions relativement précoces, il n'en n'est pas de même avec l'unité TND. Depuis septembre 2023, la direction du SESSAD relève et alerte sur une explosion des demandes d'admission passées de 4 à 5 par année à 4 à 5 par mois. L'agrément du SESSAD TND de 11 places et les sorties de 1 à 2 jeunes sur les dernières années ne permettent pas de répondre à la multiplication des demandes. La liste d'attente est depuis fin 2024 tellement conséquente qu'un grand nombre d'enfants inscrits auront atteint leur majorité avant que le service puisse proposer une prise en charge. L'information sous forme d'alerte a été adressée à l'ARS par deux reprises en 2024 sur des temps de réunions, en février puis juin 2024. Une information par mail a été adressée à la direction de la MDPH également. En 2025, une rencontre a été organisée avec l'ARS et la MDPH pour évoquer ce point.

Le périmètre d'intervention de l'unité TND étant dorénavant devenu départemental et non plus limité au secteur géographique périphérique des 20 km autour de Nevers, va indubitablement augmenter les temps de transports des professionnels et impacter à la baisse l'activité globale du service. Une procédure d'admission tenant compte des moyens disponibles du service et des priorités d'intervention a été élaborée début 2024 et transmise à l'ARS.

Conformément aux demandes des financeurs et organismes de tutelles, le SESSAD utilise le logiciel VIA TRAJECTOIRE pour renseigner ses effectifs, faciliter les communications avec la MDPH et suivre les attentes et notifications.

V. LES DROITS DES USAGERS

Les droits des usagers sont rappelés dans le projet de service, conformément à la loi 2002-2, ainsi que dans les livrets d'accueil et le règlement de fonctionnement du SESSAD. Les familles sont destinataires du livret d'accueil, règlement de fonctionnement, charte des droits et libertés, ainsi que du Document Individuel de Prise en Charge (DIPeC) et du Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA).

Conformément au cadre légal de référence, (CASF D311-21) le SESSAD le Fil d'Ariane garantit la participation des familles selon 3 axes :

- La participation selon le libre choix des familles à :
 - Des groupes d'expression organisés par les professionnels sur des thématiques spécifiques,
 - Des manifestations conviviales ("goutter galette des rois", "pique-niques et sorties familiales", invitations diverses...)
- La consultation systématique des familles et des enfants sur le projet de soin proposé en amont de l'élaboration du PIA.
- L'envoi d'une enquête de satisfaction annuelle.

CONCLUSION

L'activité du SESSAD s'inscrit pleinement dans les enjeux actuels d'accompagnement inclusif, en répondant aux besoins spécifiques des enfants et de leur famille.

Dans le département de la Nièvre, marqué par des problématiques d'accessibilité aux soins et aux ressources spécialisées, le SESSAD tente d'adapter ses modalités d'intervention. L'étendue géographique constitue un défi important. Les temps de déplacement mobilisent une part significative du temps de travail des professionnels, au détriment du temps d'accompagnement direct auprès des enfants et des familles. Ces contraintes ont un impact direct sur l'activité du service, avec une diminution de fait du nombre d'actes réalisés. Elles entrent ainsi en tension avec les objectifs de hausse d'activité et d'optimisation des accompagnements. Le SESSAD doit alors arbitrer entre qualité des interventions, équité territoriale et exigences quantitatives, dans un contexte où les ressources humaines et logistiques restent limitées.

Il est constaté depuis 2020, à l'image du territoire et comme les autres organismes gestionnaires du département, une accentuation des difficultés de recrutement des postes sous tension non pourvus. Le SESSAD confirme ce constat sur les 4 dernières années, malgré une mobilisation forte dans les recrutements. Les deux orthophonistes, parties en 2020, n'ont pas pu être remplacés malgré les annonces pour les recrutements. Ce sont des postes en tension et le recrutement est très difficile tant sur le département de la Nièvre qu'au niveau national. Le recrutement d'interprète en Langue des Signes Française n'a reçu aucune candidature depuis 3 ans de parution.

Les postes laissés vacants et sans possibilité de remplacement malgré les démarches de recrutement du service Ressources Humaines, impactent pleinement l'activité du SESSAD depuis 2020.

Dans un contexte où les situations des enfants accompagnés se complexifient, notamment du fait de la coexistence de troubles sensoriels et de troubles du neurodéveloppement, le SESSAD affirme son expertise spécifique et sa capacité d'adaptation en diversifiant ses réponses de soins et en adaptant les prises en charge. Il arrive à présent que les équipes des deux unités, Surdités et TND, soient mobilisées simultanément pour une même situation. Les relais sur le secteur sanitaire restent très difficiles à obtenir notamment sur les demandes de consultations pédopsychiatriques.

On note également une difficulté dans la mobilisation de certaines familles. Ces dernières rencontrent des contraintes matérielles (horaires de travail, précarité, mobilité), mais aussi des difficultés à s'approprier le projet de soins, parfois perçu comme technique ou éloigné de leurs priorités du quotidien. L'épuisement lié au parcours de soin, qui peut parfois être long et coûteux en amont du SESSAD, ou encore des représentations différentes du handicap, peuvent aussi freiner leur implication. Certaines familles considèrent l'offre du SESSAD comme un dû, ce qui va venir compliquer la contractualisation.

En 2025, un petit collectif de parents a malgré tout pu être mobilisé et le travail de guidance parentale a pu être reconduit par les psychologues en partenariat avec les éducateurs qui proposent des activités à destination des enfants en parallèle. A noter aussi la présence de nombreuses familles à la fête de fin d'année.

Par ailleurs, des obstacles de communications sont rencontrés avec quelques familles en lien avec la barrière de la langue qui va limiter la compréhension des informations transmises par les professionnels, rendant difficile l'adhésion au projet et la continuité des accompagnements, notamment à domicile. A cela s'ajoutent des écarts culturels qui influencent la perception de la surdité, du handicap et des modalités d'intervention proposées. Ces différences peuvent engendrer des malentendus, voire de la méfiance et nécessitent une adaptation constante des pratiques professionnelles afin de favoriser une relation de confiance et une co-construction effective du projet de l'enfant. Cela représente également un coût financier avec la demande d'appui par des interprètes extérieurs.

Le SESSAD dispose d'une équipe engagée et d'accompagnements de qualité, centrés sur les besoins des enfants et de leurs familles. Malgré un contexte parfois contraint, les professionnels font preuve d'adaptabilité et de coopération avec les partenaires. Les actions menées témoignent de la volonté de favoriser l'inclusion, le développement des compétences communicationnelles et l'épanouissement global des enfants.

Le nouveau projet d'établissement du SESSAD sera à rédiger en 2026. Le service poursuivra son engagement dans une démarche d'amélioration continue de la qualité, visant notamment à favoriser les prises en charge précoces.